

**N°33/2020**

**Arrêté de la Présidente**

**Du 13 mars 2020**

# SOMMAIRE

---

## Arrêtés de la Présidente du Conseil régional

---

- Arrêté de la Présidente du 13 mars 2020 donnant délégation de signature aux chefs de services et directeurs adjoints dans le cadre des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid19.

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées  
Service des assemblées  
Dossier suivi par : Catherine PERROT  
Tél : 02.28.20.55.24 - Fax : 02.28.20.50.51

Nantes, le 17 mars 2020

## AVIS DE MISE A DISPOSITION

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL

Est paru :

- L'arrêté de la Présidente du 13 mars 2020 donnant délégation de signature aux chefs de services et directeurs adjoints dans le cadre des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid19.

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional, n°33/2020, est mis à disposition du public sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Bon pour affichage

Le : **17 MARS 2020**

Pour la Présidente du Conseil régional et par  
délégation,  
La Directrice des affaires juridiques et des  
assemblées



Carine BOULAY

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4231-3,  
**VU** la délibération relative à l'élection de la Présidente en date du 19 octobre 2017,  
**VU** l'arrêté d'organisation générale des services en date du 23 janvier 2017,

**CONSIDÉRANT** que depuis le 11 mars 2020 l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie la situation mondiale du virus COVID-19 de pandémie touchant désormais plus d'une centaine de pays sur une zone étendue,

**CONSIDÉRANT** que le virus est présent sur le territoire français et se développe rapidement, avec notamment plusieurs zones de regroupement de cas appelés « clusters »,

**CONSIDÉRANT** les consignes et mesures sanitaires prises par les autorités publiques françaises face à cette plus grave crise sanitaire qu'aït connue la France depuis un siècle, qui ont pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus,

**CONSIDÉRANT** l'impact social et économique sans précédent de cette pandémie,

**CONSIDÉRANT** cette situation exceptionnelle et les mesures sanitaires, administratives et d'urgence prises par le Président de la République et le Gouvernement,

**CONSIDÉRANT** dans ces circonstances exceptionnelles la nécessité d'assurer la continuité des services publics régionaux tout en prenant en compte les impératifs de santé publique,

**ARRÊTE :****ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des chefs de services et directeurs adjoints de la Région des Pays de la Loire à l'effet de signer les arrêtés et décisions de la Présidente à portée individuelle en lien avec leurs attributions :

- Ghislaine ZACHARIE
- Muriel LE MAITRE
- Céline JAMET
- Anne DE CHAMPSAVIN / Cyrille DOUILLARD
- Alexandre GIRARDEAU
- Françoise PATIN
- Aurore DENIS
- Samuel PORTANGUEN
- Valérie LEFEUVRE
- Isabelle NOUYOU
- Maryse CHIRON
- Benoît SCHAEFFER
- Laure-Anne FERRE
- Jilali OULKAÏD
- Nicolas RAISKY
- Alain CAIRAULT
- Jean-François MAUREY
- Christophe NICOLLE
- Élodie MARCHAND
- Samuel RIGAUDEAU
- Christine TOULAN



- Hervé MONTERRAT
- Laure ELISSALDE
- Patricia DUFFY
- David MOISAN
- Caroline SOUCHET
- Emmanuel ZARCA
- Sébastien SOULLARD
- Nathalie POUSSIER
- Sylvie RAUTUREAU
- Maëlle DESDEVISES
- Dorothée CLÉMENT
- Anne-Laure FORGET
- Aloys DOMON
- Sophie BRÉHIN
- François BÉZIER
- Maxime LE QUELLEC
- Antoine DOUCET
- Philippe PETIT
- Guillaume BECHET
- Yolaine HAGIMONT
- Olivier PICHAUD
- Eric LEROUX
- Jean-Jacques BOUGAULT
- Olivier BLOT
- Marie FABRE
- Channig URVOY
- Jean WILLIAMSON
- Nicolas FAVREL
- Marc HENRY
- Céline IOOS
- Sophie DELAPORTE
- Françoise ABGRALL
- Alain UNVOAS
- Maxime SION
- Antoine HERZOG
- Magali PRIGENT
- Hicham BENAZIZ
- François EPINARD
- Julien BOUREAU
- Maryse TRICOT
- Emmanuel RORTEAU

## **ARTICLE 2**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans la région et le jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

## **ARTICLE 3**

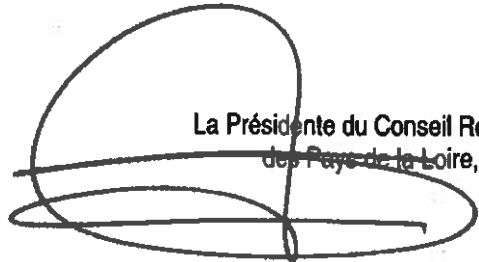
Le présent arrêté restera en application tant que les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du virus COVID-19 le justifient.

**ARTICLE 4**

Le directeur général des services de la Région des Pays de la Loire et le payeur régional sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté en un exemplaire original

Fait à NANTES, **13 MARS 2020**



La Présidente du Conseil Régional  
des Pays de la Loire,

**Christelle MORANÇAIS**

Accusé de réception en préfecture  
044-234400034-20200317-2020\_Deleg\_D-AI  
Date de télétransmission : 17/03/2020  
Date de réception préfecture : 17/03/2020